

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
SECTEUR « PLANS ET DEVIS – ÉGOUT CHEMIN DU VILLAGE »

sur le Règlement numéro 770
Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 70 000 \$ ayant pour objet la confection de plans et
devis pour le prolongement du service d'égout sur le chemin du Village

Je, soussigné,

Richard Labrecque

Nom (lettres moulées)

Greffier

Titre (lettres moulées)

de la Municipalité de Lac-Beauport certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de : 11

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : 7

Que le nombre de demandes faites est de : Zero \$

Que ce Règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lac-Beauport, le 7 Avril 2026

Signature

Titre